



## Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Séance plénière du mercredi 27 mai 2026

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur,

Dans un contexte international marqué par la multiplication des conflits et des atteintes au droit international, la Fédération CGT des Services publics réaffirme son attachement à la paix, à la solidarité entre les peuples et au règlement diplomatique des crises. Elle exprime sa solidarité avec les populations civiles victimes des guerres, notamment à Gaza et plus largement au Moyen-Orient, et rappelle que les urgences demeurent sociales, démocratiques et humaines.

Alors que des milliards d'euros sont débloqués pour l'armement et l'économie de guerre, le gouvernement explique dans le même temps qu'il n'y aurait plus d'argent pour les services publics, les salaires, les retraites, la santé ou les collectivités territoriales.

Et pendant ce temps, dans les collectivités territoriales, les agentes et agents voient leurs conditions de vie se dégrader fortement sous l'effet conjugué de l'inflation, de l'augmentation des coûts de l'énergie, des carburants et de l'alimentation.

Pourtant, le gouvernement continue de refuser toute véritable négociation salariale dans la Fonction publique.

Le départ unanime des huit organisations syndicales du groupe de travail salarial du mois d'avril a constitué un signal extrêmement fort. Ce n'était ni un incident ni une posture, mais bien le constat partagé d'un dialogue social vidé de son sens.

Dans les collectivités, les agentes et agents continuent pourtant d'assurer les missions essentielles du service public local dans des conditions toujours plus difficiles : perte continue du pouvoir d'achat, sous-effectifs, conditions de travail dégradées, crise d'attractivité et absence de reconnaissance salariale.

La situation salariale est aujourd'hui intenable.

Au 1er juin 2026, le SMIC augmentera de 2,41 % pour atteindre 1 477,93 euros nets mensuels, conséquence directe de l'inflation et de l'explosion du coût de la vie.

Mais dans la Fonction publique, le gouvernement refuse toujours de revaloriser le point d'indice et les grilles indiciaires. Résultat : plus de 700 000 agentes et agents publics seront désormais rémunéré·es sous le niveau du SMIC et devront percevoir une indemnité différentielle simplement pour atteindre le minimum légal.

Cette situation est inacceptable.

L'indemnité différentielle n'appelle pas à cotisation à la CNRACL et n'est donc pas prise en compte pour la retraite ; elle accentue également le tassement des grilles et détruit les déroulements de carrière. À force de refuser d'augmenter les traitements et le point d'indice, le gouvernement transforme les grilles de la Fonction publique en grilles... au SMIC.

Dans la territoriale, cette réalité devient insoutenable : 19 ans au SMIC pour un agent actuellement recruté en C1 en début de grille ; 8 ans pour les agentes et agents recruté·es en C2, 4 ans pour les C3, les débuts de carrière de catégorie B et désormais certains emplois de catégorie A sont touchés.

Cette politique remet en cause la reconnaissance des qualifications, de l'ancienneté, des métiers et des carrières. Elle aggrave encore la crise d'attractivité de la fonction publique territoriale et le malaise grandissant des personnels.

La CGT refuse que les agentes et agents territoriaux servent une nouvelle fois de variable d'ajustement budgétaire.

C'est pourquoi nous exigeons :

- Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à hauteur de 6,5 euros ;
- Son indexation sur l'inflation ;
- Une refonte complète des grilles indiciaires ;
- La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience professionnelle et des déroulements de carrière ;
- Le rétablissement de la GIPA-Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat ;
- Le retour à 100 % du traitement en congé maladie ordinaire ;
- La suppression du jour de carence ;
- Une véritable égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- La revalorisation de la cotisation CNFPT à hauteur de 1% et la suppression du plafonnement des recettes avec la ponction des 45 millions d'euros sur l'exercice 2026.

Les collectivités territoriales ne peuvent continuer à fonctionner uniquement grâce à l'engagement et au sens du service public des agentes et agents.

Nous sommes ici pour défendre le service public local, les droits des agentes et agents territoriaux, leurs conditions de travail, leurs salaires et l'intérêt général.

Et parce que les peuples ont besoin de justice sociale, de solidarité et de services publics forts plutôt que d'économie de guerre et d'escalade militaire, la CGT réaffirme son attachement à la paix, au règlement diplomatique des conflits et au droit des peuples à vivre libres et en sécurité.

Face à l'explosion des dépenses militaires, il y a urgence à faire d'autres choix politiques : augmenter les salaires, revaloriser les pensions, renforcer les services publics et répondre enfin aux besoins sociaux de la population. Pour la CGT, l'argent public doit servir à améliorer les conditions de vie et de travail des agentes et agents de la Fonction publique, et non à alimenter toujours davantage les logiques de guerre.

En parallèle, au moment où nous siégeons dans cette instance de concertation sociale pour défendre les agentes et agents et améliorer le service public, les libertés syndicales les plus fondamentales sont piétinées.

Nous dénonçons l'attitude du patronat qui tente de museler les organisations syndicales en attaquant les syndicalistes en justice, à l'image d'un nouveau recours contre notre secrétaire générale Sophie BINET, poursuivie en diffamation pour avoir dénoncé les sanctions disciplinaires à l'encontre des représentant·es du personnel sur leur positionnement contre la gestion par leur entreprise « TEFAL » des polluants éternels PFASS.

Cette offensive ne s'arrête pas là, elle touche le cœur de nos territoires et de notre histoire ouvrière. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté les attaques inacceptables de nos bourses du travail, outils indispensables de la démocratie sociale et de la solidarité.

Ce qui se passe à Carcassonne, comme dans d'autres endroits, où l'on tente d'asphyxier et de déloger les organisations syndicales, est un véritable signal d'alarme. S'en prendre aux bourses du travail c'est vouloir effacer les lieux d'accueil, de conseil et de résistance des salarié·es.